

# Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Université Laurentienne

Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
<http://laurentienne.ca/le-langagier>

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
[langagier@laurentienne.ca](mailto:langagier@laurentienne.ca)

ISSN 1201-7493

Équipe : Pascal Sabourin, rédaction  
Isabelle Carignan, Amélie Hien, Valérie Raymond, Ali Reguigui, lecture d'épreuves  
Catherine Prazmowska, mise en page

27<sup>e</sup> année, N° 101, © février 2020

## Dans ce numéro :

Bâtons rompus (à)  
Bénie ou bénite?

Efficacité/efficience/effectivité  
Nez / Performance / Sergent

## Réflexion langagière :

« Pendant longtemps, les francophones ont eu de la difficulté à faire reconnaître leurs droits, à avoir leurs écoles et à parler français. Cela n'était pas bien vu dans la société. Donc, les francophones chuchotaient, parlaient français dans les espaces privés. Ces racines historiques se transposent encore aujourd'hui. Des fois, on a une certaine gêne de parler le français, surtout quand on ne le parle pas parfaitement. »

Valérie Lapointe-Gagnon, professeure,  
Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta

♦♦♦

## BÂTONS ROMPUS (à)

L'expression à **bâtons rompus**, précisons-le d'entrée de jeu, n'a rien à voir avec des bâtons qu'on fracasserait durant une conversation. On ne brise pas de bâtons, mais il y a sûrement une affaire de bâtons là-dessous...

L'expression trouverait ses origines dans la musique militaire du Moyen-Âge. Elle rappellerait une cadence de marche exécutée au rythme des tambours durant laquelle les tambourinistes frappaient deux coups successifs avec chacune des baguettes à la suite d'un roulement de tambour, produisant ainsi une discontinuité de son et une saccade musicale. Ce type de rythme était aussi appelé « roulement à doubles coups ».

L'expression se rencontre aussi dans des domaines techniques comme la fabrication de tapisseries (motifs de bâtons entremêlés) et l'installation de parquets (planches disposées en bouée d'équerre). Ces emplois sont rares de nos jours. Au figuré, l'expression à **bâtons rompus** signifie le fait d'avoir une conversation « discontinuée », sans objet particulier. Au Canada francophone, on qualifierait ce type de conversation de période de 'placotage'.



## BÉNIE ou BÉNITE?

Le premier roman de Denise Bombardier s'intitulait *Une enfance à l'eau bénite*. Dans l'édition du 15 janvier 2020 du journal *Le Voyageur*, on peut lire : « Bonbons **bénits** : une tradition sudburoise ». Dans ces deux cas, on emploie la forme **bénit(x)**. Toutefois, la forme **béni(x)** est également très répandue. « La liberté de voyager aux ressortissants de ces pays est du pain **béni** pour les groupements nationalistes, antieuropéens et antidémocratiques. » (extrait des débats du Parlement européen)

Comme on peut le constater ici, les formes **béni** et **bénit** sont utilisées indifféremment dans différents contextes. Il existe néanmoins une nuance que les grammairiens expliquent ainsi : la forme adjectivale **bénit(x)** est employée en parlant de choses qui ont fait l'objet d'une bénédiction rituelle tandis que **béni(x)** est la forme verbale conjuguée avec avoir ou être. Voici un exemple qui réunit ces deux notions : « Cette médaille **bénite**, c'est le

pape lui-même qui l'a **bénie**. »

Nonobstant l'opinion des spécialistes de la langue, l'usage persiste à confondre les deux formes. L'inscription gravée sur le bourdon (grosse cloche à son grave) de la cathédrale Notre-Dame de Paris se lit ainsi : « [...] j'ai été **bénit** et nommé Marie par sa sainteté le cardinal André XXIII. » En revanche, le site de la Conférence des évêques catholiques du Canada contient cette phrase : « [...] un objet symbolique qui a été **béni** par le pape Benoit XVI en mai dernier. » Et pourtant, il s'agit bien d'une bénédiction rituelle dans les deux exemples. Par ailleurs, nous vous invitons à faire une courte incursion dans le moteur de recherche Google en écrivant les mots clés « pain **bénit** ». Vous y constaterez que l'emploi est loin d'être standardisé.

## EFFICACITÉ, EFFICIENCE, EFFECTIVITÉ

Voilà un alignement qui soulève beaucoup de questions. Ces termes sont-ils synonymes? Quelles nuances chacun d'eux introduit-il? Leur emploi en français a-t-il subi l'influence de l'anglais qui possède des termes similaires (*efficacy*, *efficiency*, *effectiveness*)?

**Efficacité**, c'est l'aptitude à produire un effet notable ou un résultat utile. Issu du latin *efficacitas* (1495) et d'abord réservé à la philosophie et à la science, le terme s'est ensuite appliqué à d'autres domaines, notamment aux personnes et aux choses à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Par exemple, on parle maintenant de l'**efficacité** d'un employé, d'un traitement, d'un comportement, d'un système, etc. De son côté, le terme anglais *efficacy* est un emprunt à l'ancien français *efficacitè*, avec le même sens initial du mot français.

**Efficienc** est une adaptation moderne (1893) de l'anglais *efficiency*, lui-même dérivé de l'ancien français *efficiens* (XIII<sup>e</sup> siècle). **Efficienc** partage avec **efficacit** l'idée de capacité à produire un effet, mais y ajoute la notion de « performance, rendement ». L'**efficienc**, c'est la « capacité d'obtenir le bénéfice maximal possible compte tenu des ressources disponibles » (*Termium Plus*). On peut donc être **efficace** (capable de produire des résultats) sans être **efficent** (les résultats obtenus ne sont pas optimaux). Dans le domaine de l'énergie, on parle d'**efficienc** énergétique, c'est-à-dire le fait de produire un résultat semblable ou amélioré tout en mettant en œuvre des moyens équivalents ou réduits. Les ampoules DEL sont un bon exemple d'**efficienc** énergétique.

Le terme **effectivité** est relativement récent en français (fin XVIII<sup>e</sup> siècle), dérivé du mot **effectif** qui signifie « caractère de ce qui produit un effet réel ». Par exemple, l'**effectivité** d'un plan d'action gouvernemental. Son emploi s'est accéléré durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle sous l'influence des termes anglais *effectivity* et *effectiveness*, particulièrement dans le domaine médical. Ex. : « Ce projet de recherche a pour but d'établir l'**effectivité** du vaccin antiviral. »

## NEZ



Un lecteur de la ville de Québec se demande pourquoi on écrit **nez** alors que le z final n'est pas prononcé (comme dans *chez, assez*, et à la 2<sup>e</sup> personne du pluriel de certains verbes)? D'où vient

cette 26<sup>e</sup> et dernière lettre de notre alphabet?

C'est une histoire assez complexe qui nous oblige à remonter jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains à partir de l'an 215 av. J.-C. Durant plus de 400 ans de domination romaine sur la Grèce, le grec est devenu peu à peu la langue de la culture et des sciences, autant dans les possessions romaines d'Asie Mineure qu'en Italie et dans les provinces occidentales de l'Empire. C'est dans ce contexte que le latin a emprunté d'innombrables mots grecs, et notamment des mots qui possédaient un son que

l'alphabet latin ne pouvait pas noter, en l'occurrence le son représenté par la 6<sup>e</sup> lettre de l'alphabet grec, Z (dzêta). Le même processus a joué concernant l'entrée de la lettre Y (i grec, ou *upsilon*) dans l'alphabet latin.

Revenant aux exemples fournis par notre lecteur, la lettre z empruntée au grec sert à représenter la contraction -ts, résultat de la disparition d'une voyelle entre le t et le s (les linguistes parlent de « ligature »). Observons ceci : l'adverbe *assez* est issu du latin populaire *adsatis*, devenu *asats* et *asets* et enfin *assez* (ts = z). Il en va de même pour les déclinaisons à la deuxième personne du pluriel dont la terminaison latine était en -tis, devenue -ts, puis représenté par -z.

## PERFORMANCE

Le mot **performance** est utilisé dans un nombre grandissant de contextes en français moderne sous l'influence du terme anglais *performance* qui s'applique, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, non seulement au domaine des sports, mais aussi à celui des prestations publiques, des spectacles, de la linguistique (Chomsky), du rendement d'un appareil ou d'une machine, d'une personne, d'un produit, etc. Quant à lui, le mot anglais est dérivé du verbe *to perform*, « réaliser, accomplir », lui-même issu de l'ancien français *parformer* dont le sens était proche de « parfaire ».

Introduit en français en 1839, **performance** a d'abord été employé dans le sport hippique. Le Littré de 1863 lui reconnaît le sens de « résultat des épreuves subies dans l'hippodrome par un cheval de course ». En somme, un retour plutôt discret dans notre langue. Il faudra attendre la première édition du Petit Robert (1967) pour que s'ajoute à ce premier sens celui de « résultat obtenu par un athlète à chacune de ses exhibitions en public » et, au sens figuré, celui de « exploit, succès ». Depuis cette date, le mot a connu de belles **performances**, pour ainsi dire. Dans son édition de 2007, ce même dictionnaire relève des emplois comme **performance** d'un employé, d'une usine, d'un ordinateur, etc. Le dictionnaire Antidote (2019) rend compte d'applications dans le domaine des beaux-arts (**performance** d'un artiste au cours d'un événement) et du sport automobile (voiture de **performance**).

Il est intéressant de noter que, dans cette histoire du mot **performance**, le français a d'abord fourni la matière première à

l'anglais (*parformer*, vers 1200) qui l'a adoptée, assimilée, transformée et enrichie pendant plus de 600 ans avant que le mot ne retranscrive la Manche en 1839, engrossé d'une multitude de sens qui, au fil du temps, se sont progressivement exprimés en français à mesure que la langue pouvait les absorber.

## SERGEANT



Au cours d'une conversation à « bâtons rompus » (voir l'explication dans ce numéro), une interlocutrice dont le fils occupe le rang de **sergent** dans les Forces armées canadiennes fait remarquer que le terme **sergent** « sonne comme » servant. Y a-t-il un rapport entre

l'idée de servir et le grade de **sergent**?

Nous regrettons, madame, mais l'étymologie est sans âme! Elle révèle tout froidement que **sergent** est issu du latin juridique *servientem* désignant un homme au service d'un seigneur. Ce substantif latin est issu du verbe *servire*, « servir ». Néanmoins, l'histoire du mot **sergent** permettra peut-être de redonner au rang de votre fils tout le prestige qui lui est dû.

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le mot **sergent** désigne un serviteur occupant un rang supérieur à celui de valet. Par la suite, il s'est dit d'un officier auquel le seigneur délèguait des fonctions administratives relativement importantes telles que la supervision des cérémonies (**sergent d'armes**), des terres seigneuriales (**sergent des eaux, sergent champêtre**), et même de l'administration de la justice (collecte des intérêts, saisies, poursuites). En même temps que se développaient ces sens propres au régime féodal, le terme s'est spécialisé et a désigné un homme de troupe qui occupait le rang de sous-officier dans une compagnie d'infanterie. Ce sens correspond en grande partie au grade de **sergent** dans les Forces armées canadiennes puisque **sergent** y désigne un sous-officier supérieur, placé immédiatement au-dessus du rang de caporal et sous celui de lieutenant.

Faites-nous part de vos suggestions  
ou commentaires à l'adresse  
suivante :  
[langagier@laurentienne.ca](mailto:langagier@laurentienne.ca)